

Le journal de Ô-de-Selle



Benoît DELAVENNE

Conseiller municipal Nous a quitté

Notre commune est en deuil et c'est avec une profonde émotion et très attristés que nous écrivons pour rendre hommage à Benoît.

Nous connaissions la lutte qu'il menait contre la maladie, son courage face au mal qui le rongait. Malgré cela, l'annonce de son décès, nous a pris au dépourvu.

Benoît s'engageait dans la vie communale pour un premier mandat au conseil municipal de Neuville-Lès-Lœuilly en 2008. Fonction qu'il occupera jusqu'à présent. 16 années au service de la collectivité et de sa population, présent au quotidien, sur toutes les manifestations, à l'occasion de tous les évènements associatifs. Benoît était très impliqué, bien que très discret.

Il n'aimait pas trop s'exprimer en réunion ou en public. Mais très patient, il savait, en aparté, être force de proposition lorsqu'un sujet lui tenait à cœur et ne lâchait rien pour défendre ses idées. En revanche, il faisait toujours preuve d'humilité et savait se montrer fédérateur.

Lorsque nous avons regroupé nos villages, il était très actif au quotidien pour faire le lien avec les Neuillois. Au fil du temps, il s'est rendu indispensable. Il était devenu le président de l'association de « La Neuilloise » et ensuite vice-président du comité des fêtes « Ô-de-Selle en fête » depuis sa création en 2022. Il s'y investissait énormément. Nous lui devons beaucoup et lui serons éternellement reconnaissant.

Depuis quelques mois, il avait dû progressivement s'éloigner pour prendre soin de sa santé. Cela ne l'empêchait pas de se tenir informé des affaires communales et de la vie du comité des fêtes qu'il continuait de suivre avec attention, nous donnant régulièrement son avis. Trois jours avant son départ, il s'excusait de ne pouvoir être présent aux réunions et notamment au conseil municipal suivant. Malheureusement, cette terrible maladie l'a définitivement soustrait à notre collectivité.

Nous tenons à lui rendre hommage : dans les semaines à venir, une proposition sera soumise aux membres du conseil municipal afin que son nom reste lié au village de Neuville-Lès-Lœuilly.

Repose en Paix, Benoît. Tu nous manques déjà !

Le mot du Maire Chers Ôsselloises, Ôssellois,

Le conseil municipal est en deuil avec le départ de Benoît DELAVENNE. Mais puisque la vie continue pour nous, c'est Francis ISAMBART qui occupera désormais le siège laissé vacant par Benoît.

Aussi, je vous propose de parcourir cette nouvelle édition du JDO qui reprend nos diverses actions depuis l'hiver dernier afin de toujours améliorer votre environnement et le bien vivre ensemble.

Par ailleurs, avec la fin de l'année scolaire, permettez moi d'aborder un sujet qui me tient à cœur et que vous découvrirez en tournant cette page.

Avec la saison estivale, les moments de convivialité ont repris également. J'espère avoir l'occasion de vous croiser à l'occasion d'une des nombreuses animations proposées par les associations locales.

Je vous souhaite un bel été ensoleillé (il faut y croire) et de bonnes vacances.

Le Mot du Maire (suite et fin)

La relation entre une commune et ses associations prête parfois à certaines réactions épidermiques. Il convient de rappeler que les élus n'ont pas à s'immiscer dans le fonctionnement de celles-ci sous peine d'ingérence. Une association qui utilise des installations ou des locaux communaux est liée par une convention avec la collectivité qui régit les usages ainsi que les droits et devoirs des deux parties. A charge pour l'association de convier les élus lors des assemblées et de fournir leurs comptes annuels (que la collectivité ne peut contrôler). La collectivité n'intervient dans la vie de l'association qu'en tant que facilitateur dans son fonctionnement autant que faire se peut et dans la limite de ses capacités.

Ainsi, relativement à l'association « Coup d'pouce », contrairement aux rumeurs, notre collectivité n'avait pas à intervenir. Informés par certains adhérents, les élus ont suivi la situation, sans pouvoir la vérifier. Quelque soit la position du président de l'association au sein du CCAS, les liens qui existent entre lui, certains élus et moi-même, les faits qui lui sont reprochés, avérés ou pas, sont du ressort des membres de l'association et uniquement, sans que quiconque d'autre ne puisse intervenir. Laissons-leur le soin de régler cette affaire !

De façon individuelle, libre à chacun d'en échanger avec les personnes directement concernées. Ceci étant posé, vos élus, à travers le conseil municipal et le comité des fêtes se sont rapprochés des enseignants afin de les soutenir au quotidien et d'apporter une aide pour le financement d'une sortie pour les élèves, ainsi qu'en offrant une clé USB aux futurs 6^e. Tentant ainsi de palier un peu le manquement de l'association citée plus haut.

Embellissement de notre commune

Il y a un peu plus d'un an, nous vous annonçons l'embellissement du transformateur situé rue Paul Dulin à Neuville-Lès-Lœuilly.



Début juillet 2024, c'est celui situé rue d'Amiens à Lœuilly qui a été décoré en lien avec la rivière Selle et les forêts de notre belle vallée.

Cette action a de nouveau pu être financée à 100% par *Territoire Energie Somme* (ex FDE 80).

Plaques du Conseil Départemental de la Somme

Pour faire suite aux financements accordés pour la réalisation de travaux de réhabilitation, le Conseil Départemental de la Somme nous demande d'apposer sur les sites concernés de petites plaques mentionnant leur action.

Vous verrez donc d'ici quelques temps ces plaques sur nos trois églises et à l'avenir sur toutes les infrastructures ayant bénéficiées de subventions départementales.



Boîtier forain à Neuville-lès-Lœuilly

Le boîtier forain tant attendu est enfin installé et opérationnel.



Il se situe au niveau du boulo-drome, sur le trottoir opposé. Il permettra de disposer d'une arrivée électrique lors des prochaines manifestations, et en premier lieu, la fête de Neuville-lès-Lœuilly qui, cette année, se déroulera le **Dimanche 1^{er} Septembre**.

Pêche à Tilloy-Lès-Conty

Plusieurs panneaux viennent d'être installés au niveau des étangs de Tilloy-Lès-Conty. Ces panneaux visent à rappeler que la pratique de la pêche est réglementée. Des barrières viendront compléter cet affichage prochainement.



Le projet Sensibilis'haie à Ô-de-Selle

Ce projet est porté par la Fédération Nationale des chasseurs dans le cadre de la biodiversité.

A cette occasion les enfants ont participé à la plantation d'arbres à l'arboretum le 31 mars. Les apprentis jardiniers ont reçu leur diplôme de plantation et des bonbons.

Des arbres fruitiers nains ont également été plantés à Tilloy-Lès-Conty. Il faudra attendre un peu pour cueillir les premiers fruits.

Il était important pour la commune de s'associer à ce projet pour la préservation des espaces naturels à travers la mise en place de chantiers au service de la nature.



Ô-de-Selle et Lœuilly Canoë Kayak

Vendredi 14 juin, la convention liant la Commune et Lœuilly Canoë Kayak a été signée à la base nautique. Elle reprend les responsabilités de chaque structure dans la gestion de cet équipement communal, assurant par la même occasion sa pérennité : la concrétisation d'un travail partagé.

Lœuilly Canoë Kayak, par la même occasion, a inauguré le nouveau véhicule acquis par l'association avec l'aide de subventions (Région, Département et Crédit Agricole).

La 4LRC équipe de retour du 205 Trophée 2024, dont l'association est partenaire, était également présente pour partager leur retour d'expérience.

Au plaisir de vous croiser sur notre belle base de loisirs!



Que faire du gazon ?

Depuis plusieurs mois, les agents communaux récupèrent les déchets de tontes et de tailles qu'ils stockent à l'Arboretum. Cette initiative permet de faire du compost : « on le laisse se décomposer et la nature fait le reste ». D'ores et déjà, le compost est récupéré en tant que terreau pour les fleurs et les parterres de notre commune (rien n'est perdu!).

Vous pouvez en faire autant chez vous, au fond de votre jardin ou dans un composteur. Cette pratique vous fera gagner du temps et de l'argent : plus besoin d'aller à la déchetterie et d'acheter du terreau ! C'est un bon geste pour la Nature!

Ecoulement des eaux pluviales

Afin d'éviter ou de limiter les écoulements d'eau au sein de notre commune, les agents ont réalisé des saignées au niveau de la RD210.



De plus, l'eau retenue depuis 2021 dans le bassin de rétention a également été décolmatée par nos agents.

Commémoration du 8 mai et Re-lettrage des monuments aux morts

Dans le respect du devoir de mémoire, les cérémonies se sont tenues dans nos trois villages respectifs. Les températures n'étaient pas vraiment printanières. Cependant, les quelques personnes présentes ont pu constater que l'ensemble des plaques et monuments ont été nettoyés et les lettrages refaits. Les obus ainsi que les chaînes du monument de Lœuilly ont été repeints. Prochainement, ce sera également le cas pour les grilles du monument de Neuville.

Camping municipal

Devant des demandes toujours plus nombreuses d'accueil de centres de loisirs, mais aussi afin de permettre à la base nautique de recevoir plus de groupes, le conseil municipal a décidé d'installer des sanitaires provisoires à proximité du camping.



Cet essai de locaux en location durera 1 mois à compter du 8 juillet.

S'il s'avère rentable, l'installation de structures pérennes sera envisagée pour l'avenir.



LA VIE DE LA COMMUNE

AGENDA

- 12 au 14 juillet** : Fête locale de Lœuilly
27 juillet : Concours de boules
17 et 18 août : Fête locale de Tilloy
1er septembre : Fête locale de Neuville et concours de boules
8 septembre : Rando gourmande
22 septembre : Course de baignoires
28 septembre : Concours de boules

Remerciements !

Merci aux élus et volontaires pour leur participation et disponibilité dans l'organisation des dernières élections, tant pour la tenue des bureaux de vote ou les dépouillements.

Site Internet de la Commune

Certains d'entre vous ont pu remarquer que le site est en maintenance. Nous travaillons pour le moderniser et mettre à jour ses informations.

<https://odeselle.fr>

Ô PRATIQUE

Fermeture Mairie/Agence Postale du 05 au 18 août 2024

Horaires Mairie :

10h-12h et 16h30-18h

Tel : 03.22.38.15.90

contact@odeselle.fr



**Commune
Ô de Selle**

Horaires Agence postale :

10h-12h et 16h30-18h

Horaires Déchetterie :

(03.22.38.95.65)

**jusqu'au 31 mars :*

Mardi, Mercredi, Vendredi et

Samedi de 9h-12h30/13h30-17h

**du 1er avril au jusqu'au*

30 septembre :

Du lundi après-midi au samedi de

9h-12h30/ 13h30-18h

(accès fermé 15 min avant)

Fermé lundi matin, dimanche et jours fériés

IPNS

CCAS DE Ô-DE-SELLE

Fête paysanne

Le mercredi 1er Mai, la traditionnelle fête paysanne s'est déroulée à l'arboretum sous le soleil. Une centaine de repas ont été servis. Cette journée a été animée par les associations de Ô-de-Selle, des jeux picards, une tombola, le nouveau Home ball (jeu de foot et de hand) et une ambiance d'accordéon dans une très bonne atmosphère.



Fêtes des mères et des pères

Le samedi 25 juin 2024, une distribution de roses et de chocolats pour les 61 ans et + a été menée par les membres du CCAS et du Conseil Municipal. Un beau moment de partage.



Rando gourmande

Le CCAS organise pour la 4ème édition, **le 8 septembre 2024**, sa rando gourmande.

Les informations vous seront communiquées ultérieurement. Venez profiter des beaux sentiers de la vallée de la Selle tout en faisant 4 poses gustatives.

Travaux bruyants

La saison estivale est propice aux travaux d'extérieur, pour ceux qui ont la chance d'en avoir un ! N'oubliez pas les horaires à respecter pour ces travaux bruyants :

Du lundi au vendredi : 8h30-12h00 et 14h00-19h30

Samedi : 9h00-12h00 et 15h00-19h00

Dimanche/jours fériés : 10h00-12h00



Profitez également de cette période pour entretenir la partie de la voie publique située devant votre propriété, ce qui soulagera les agents techniques sollicités sur d'autres activités au sein de la commune.

Un geste pour notre école !

Cette année, à titre exceptionnel, Ô-de-Selle en fête a financé la sortie de fin d'année de l'école de Lœuilly.

Un geste qui leur tenait à cœur. Elèves, enseignants et parents accompagnants ont pu passer une belle journée le mardi 2 juillet 2024 à l'accrobranche d'Ailly-sur-Noye.

De beaux souvenirs partagés !

Ô-de-Selle en fête remercie tous ses bénévoles qui donnent de leurs temps à chaque manifestation ce qui a permis de budgéter ce projet.

